

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 7 décembre 2015 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents : les conseillers Paul André Ricard et Howard Welburn

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

15-12-07-3963 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2015 à 19 h 05.

Adopté

Séance ordinaire du lundi 7 décembre 2015, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A)** Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B)** Adoption de l'ordre du jour;
- C)** Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de novembre 2015 :
 - 1. Service des incendies;
 - 2. Traitement des eaux;
 - 3. Travaux publics et infrastructures;
 - 4. Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2015;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2015;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 novembre 2015;
 - 5. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2015 – Activités Investissements;
 - 6. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 874-2015;
 - 7. Dépôt du registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par un membre du conseil municipal;
 - 8. Dépôt de la liste des contrats d'une valeur supérieure à 25 000\$ accordés par la Ville de Huntingdon.
 - 9. Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Huntingdon.

D) Période d'information du maire;

- ;

E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Vente d'un immeuble à la compagnie 9310-6730 Québec Inc (Les Pliages Nova);

20.2 Vente d'un immeuble connu sous le numéro de lot 3 230 239 rue Henderson;

20.3 Vente pour défaut de paiement des taxes - Autorisation de signature pour la vente définitive;

20.4 Octroi du contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir 2016 et d'un épandeur d'abrasifs (Projet TP-02-2015);

20.5 Convention collective 2016-2020 des employés syndiqués - Autorisation pour la signature du protocole de négociation;

20.6 Convention collective 2016-2020 des employés syndiqués - Composition du Comité de négociation ;

20.7 Acquisition d'un Pick-up Ford Ranger XL Sport 2007 pour le département du traitement des eaux ;

20.8 Autorisation – Achat de tuques pour les pompiers;

20.9 Autorisation – Signature d'un addenda au bail avec Edge Lettrage et J. Pixel Design pour K-Design;

20.10 Autorisation – Signature d'un bail avec Les Entreprises Rankin;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Autorisation - Annulation des soldes résiduaux règlements d'emprunt;

30.2 Demande de contribution – Opération Nez Rouge;

30.3 Autorisation – Versement d'une indemnité en regard à la poursuite de la MRCHSL et de François Landreville;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1 Autorisation - Demande de dérogation mineure – 56, rue Prince, lot 3 229 605 – Régulariser l'implantation de la galerie fermée;

40.2 Avis de motion : Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2016 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité;

40.3 Approbation - Calendrier des séances du conseil pour l'année 2016 ;

- 40.4** Autorisation – Procédure contre le contrevenant Jaker’s Treats aux règlements;
- 40.5** Autorisation – Absence d’un membre du Conseil – Octroi d’une période supplémentaire selon l’article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation - Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de décembre 2015 à février 2016;
- 50.2** Autorisation – Modification du statut d’emploi de Jimmy Robson au sein du département du Service des incendies;

60. –VARIA

60.1

60.2 ;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Monsieur Rémi Robidoux:
- 70.3** Madame Marielle Duhème:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Paul-André Ricard:
- 70.6** Monsieur Howard Welburn:

Levée de la séance

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

15-12-07-3964 **Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l’unanimité:**

D’adopter l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 7 décembre 2015 tel que présenté et avec dispense de lecture en y apportant la modification suivante, à savoir :

Le sujet suivant est retiré :

- C.9 - Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Huntingdon.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de novembre 2015

Les rapports des directeurs, pour le mois de novembre 2015, des départements du traitement des eaux, des travaux publics et de la sécurité incendie sont déposés au greffe. Considérant l'absence de l'inspecteur municipal pour tout le mois de novembre, aucun rapport n'est déposé par celui-ci.

Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2015

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2015.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2015

Comptes à payer –Novembre 2015

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 30 novembre 2015

Dépenses d'investissement – Novembre 2015

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de novembre 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2015 – Activités Investissements

Comptes à payer –Novembre 2015

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2015 pour les Activités d'investissement.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 874-2015

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le mercredi 11 novembre 2015, pour le Règlement No. 874-2015 décrétant une dépense de 154 000 \$ et un emprunt de 154 000 \$ pour l'achat d'une chenillette à trottoir.

Dépôt du registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par un membre du conseil municipal

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose le document «Registre des déclarations des membres du conseil de la municipalité qui ont reçu des dons, des marques d'hospitalité ou des avantages pour l'année 2015». Aucun membre du conseil n'a fait de déclaration devant être inscrite au registre pour l'année 2015.

Dépôt de la liste des contrats d'une valeur supérieure à 25 000\$ accordés par la Ville de Huntingdon

Conformément à l'article 474.1 al. 3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, Monsieur le Maire André Brunette dépose la liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus et des contrats de 2 000 \$ et plus lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ conclus avec un même cocontractant.

Période d'information du maire

- La Ville a reçu des remerciements de l'école Notre-Dame pour les travaux d'asphaltage et la plantation d'arbres dans sa cour.
- La Maison des jeunes de Huntingdon a réalisé un CD présentant leurs activités. Prendre note que l'organisme a déménagé de la rue Lorne et est maintenant situé dans des locaux de l'école Arthur-Pigeon.

- Un dépliant a été produit pour informer les aînés vivants de la maltraitance et les gens en contact avec une personne maltraitée, qu'il existe la ligne d'écoute et de référence AIDE ABUS AÎNÉS pour aider les personnes aînées.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

M. Maurice Haineault: *Il mentionne au Conseil qu'il y a toujours une odeur nauséabonde en provenance de l'entreprise Jaker's Treats. Il remet au maire une pétition ayant pour objet «Mauvaise odeur de cochon brûlé» ainsi que quelques photos démontant une entreprise de récupération effectuant le ramassage d'un conteneur de graisse chez Jaker's Treats situé au 4, rue Lorne. Il mentionne qu'il a parlé avec l'inspecteur Sébastien Lossio du ministère de l'Environnement qui lui confirme qu'il y a des odeurs à l'intérieur du bâtiment.*

Mme Haineault : *Elle raconte qu'elle a des maux de cœur dus aux mauvaises odeurs en provenance de l'usine du 4, rue Lorne.*

M. Jean Éric Wolfe : *Il demande au Conseil si des procédures ont été entreprises à l'encontre des odeurs nauséabondes causées par Jaker's Treats;*

M. Iverson et Mme Geary : *Ils confirment tous deux que les odeurs sont récurrentes à certains moments.*

Autorisation – Procédures judiciaires à l'encontre de Les Gâteries Jaker's (nuisance)

Considérant que la Ville a reçu plusieurs plaintes en rapport aux mauvaises odeurs émanant de l'entreprise Les Gâteries Jaker's ;

Considérant que plusieurs avis ont été transmis à l'entreprise l'avisant de cesser toute nuisance relative aux odeurs et que malgré ces avertissements, la situation n'est toujours pas réglée;

15-12-07-3965

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:**

Que le Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à procéder à la cour municipale en rapport à l'infraction de l'entreprise Les Gâteries Jaker's au niveau des odeurs.

Adopté

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du 2 novembre 2015

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2015 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-12-07-3966

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2015 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Vente d'un immeuble à la compagnie 9310-6730 Québec Inc (Les Pliages Nova)

Considérant la résolution 15-02-02-3729 adoptée le 2 février 2015 à l'effet d'autoriser la vente de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéro 19- A-65-3, 19-A-71 et une partie du lot 19-A-65-1 Ptie d'une superficie approximative de 1 274.3 m² avec le bâtiment dessus érigé portant l'adresse civique numéro 142, Route 202, local 104 à la compagnie Les Pliages Nova Inc. représentée par messieurs Michel Mongeon, Jean-Philippe Leduc et Paul Laferrière au prix de 40 000 \$ plus les taxes applicables;

Considérant qu'au cours de 2015 le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a procédé à la rénovation cadastrale de la partie de la ville de Huntingdon située au sud de la rivière Châteauguay, ce qui a eu pour effet de modifier les numéros de lots inscrits dans la résolution no. 15-02-02-3729 avant la signature de l'acte de vente notarié;

Considérant que l'acheteur est une société dont la désignation numérique attribuée par le Registre des entreprises est 9310-6730 Québec Inc. connu sous le nom commercial «Les Pliages Nova».

15-12-07-3967

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la résolution no. 15-02-02-3729 soit abrogée.

Que le Conseil municipal autorise la vente de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéro 5 267 250, 5 267 251 et 5 788 357 d'une superficie approximative de 1 274.3 m² avec le bâtiment dessus érigé portant l'adresse civique numéro 142, Route 202, local 104 à la compagnie 9310-6730 Québec Inc. représentée par messieurs Michel Mongeon, Jean-Philippe Leduc et Paul Laferrière au prix de 40 000 \$ plus les taxes applicables.

Que la Ville accorde à l'acheteur une servitude de droit de passage sur le lot 5 788 359 tel que désignée sur le plan no 30 954- R accompagnant la description technique préparée par Denis Lemieux arpenteur sous le numéro 7212 de ses minutes.

Que cette vente est faite sans aucune garantie et que l'acheteur consent à prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve.

Que la Ville se réserve un droit de premier refus.

Que les frais de notaire, d'enregistrement, de certificat de localisation, d'arpentage et tout autre frais relatifs à l'acquisition du lot ainsi qu'à la servitude de passage sont aux frais de l'acheteur.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié.

Adopté

Cession d'un terrain situé au 22 rue Henderson connu sous le numéro 3 230 239

Madame Johanne Hébert, directrice générale, demande au Conseil la permission de se retirer de la salle du Conseil du fait que l'un des acheteurs est l'un de ses proches, et ce, afin d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Considérant qu'en janvier 2013, la Caisse Desjardins a procédé à la donation du lot 3 230 239 situé au 22, rue Henderson en faveur de la Ville de Huntingdon ;

Considérant qu'une somme de 906.83 \$, représentant les frais de notaire et les taxes scolaires, a été imputée au coût de ce terrain au moment du transfert de propriété laquelle a une superficie de 6 000 p² ;

Considérant que la municipalité désire promouvoir le développement démographique en favorisant la construction résidentielle sur les lots vacants acquis par la Ville ;

Considérant que monsieur Marc-André Parent et madame Michelle Poissant désirent acquérir ce lot afin d'y construire une maison unifamiliale pour y résider.

15-12-07-3968

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise la vente du lot 3 230 239 situé au 22 rue Henderson en faveur de monsieur Marc-André Parent et madame Michelle Poissant, au coût d'acquisition soit un montant de 906.83 \$, et ce, conditionnelle à l'engagement de ceux-ci d'y construire une résidence unifamiliale et que les travaux de construction devront être terminés dans un délai d'un an après la signature du contrat d'achat.

Que le prix fixé fait en sorte que la propriété ne bénéficiera pas du programme de crédits de taxes de 4 ans.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié. Les frais de notaire, d'enregistrement, de certificat de localisation sont sous la responsabilité de l'acquéreur.

Que la résolution no. 13-04-11-3215 adoptée lors de la séance du 11 avril 2013 soit abrogée.

Adopté

Vente pour défaut de paiement des taxes - Autorisation de signature pour la vente définitive

Considérant la vente pour défaut de paiement des taxes municipales tenue le 20 novembre 2014 ;

Considérant que les immeubles suivants ont été adjugés :

- lot 3 229 429 : immeuble situé sur la rue Châteauguay;
- lot 3 229 767 : immeuble situé sur la rue Picard;
- lot 3 229 877 : immeuble situé sur la rue Picard;
- lot 3 229 951 : immeuble situé au 83, rue Bouchette;

Considérant l'article 524 de la Loi sur les cités et villes qui énonce que si, dans l'année qui suit le jour de l'adjudication, l'immeuble adjugé n'a pas été racheté, l'adjudicataire en demeure propriétaire irrévocable;

Considérant que les acquéreurs ont droit, à l'expiration du délai d'un an, à un acte de vente final de la part du conseil et le faire rédiger à leurs frais par le notaire de leur choix;

15-12-07-3969

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par madame Marielle Duhème

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes;

Que le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau, soient et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout acte de vente devant intervenir pour confirmer le titre translatif de propriété pour les immeubles qui ont été adjugés lors de la vente pour défaut de paiement des taxes du 20 novembre 2014.

Adopté

Octroi du contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir 2016 et d'un épandeur d'abrasifs (Projet TP-02-2015)

Considérant que la Ville de Huntingdon désirait obtenir des soumissions pour la fourniture d'une chenillette à trottoir 2016 et d'un épandeur d'abrasifs;

Considérant qu'une demande de soumissions publiques a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (Projet TP-02-2015) ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 10 novembre 2015 et qu'une (1) seule soumission a été reçue, laquelle est conforme et se lit comme suit :

Soumissionnaire	Montant du contrat (incluant les taxes)
Les Équipements Plannord Ltée	167 105,81 \$

Considérant qu'il y a lieu d'accepter la soumission du soumissionnaire conforme soit Équipement Plannord Ltée;

15-12-07-3970

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal octroi le contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir 2016 et d'un épandeur d'abrasifs à l'entreprise

Équipements Plannord Ltée, pour un montant de 145 341 \$ plus les taxes applicables soit 167 105,81 \$;

Que l'octroi du contrat soit conditionnel à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt numéro 874-2015 prévu à cet effet.

Que le maire André Brunette et la directrice générale Johanne Hébert soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir 2016 et d'un épandeur d'abrasifs (Projet TP-02-2015).

Adopté

**Convention collective 2016-2020 des employés syndiqués -
Autorisation pour la signature du protocole de négociation**

Considérant que la convention collective 2011-2015 des employés syndiqués de la Ville de Huntingdon prenant fin le 31 décembre 2015 doit être renouvelée;

Considérant qu'il y a lieu de convenir d'une entente relative au déroulement de la négociation de la Convention collective entre la Ville de Huntingdon et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN) ;

15-12-07-3971

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le protocole de négociation avec le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN) pour le déroulement de la négociation de la convention collective 2016-2020.

Adopté

**Convention collective des employés syndiqués 2016-2020 -
Composition du Comité de négociation**

Considérant que la convention collective 2011-2015 des employés syndiqués de la Ville de Huntingdon prend fin le 31 décembre 2015 ;

Considérant que la Ville et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN) doivent nommer chacun deux personnes, excluant le porte-parole, pour la composition du comité de négociation dans le cadre du renouvellement de la convention collective 2016-2020;

Considérant que chacune des parties doit également nommer une personne agissant à titre de porte-parole.

15-12-07-3972

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal nomme monsieur André Brunette, maire, à titre de premier représentant de l'employeur au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective 2016-2020 avec le Syndicat des travailleurs de la ville de Huntingdon (CSN).

Que le conseil municipal nomme à titre de deuxième représentant de l'employeur au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective 2016-2020 avec le Syndicat des travailleurs de la ville de Huntingdon (CSN) les personnes suivantes :

- monsieur Denis Sr-Cyr, conseiller, pour les négociations relatives aux clauses normatives
- monsieur Rémi Robidoux, conseiller pour les clauses monétaires

Que le conseil municipal nomme madame Johanne Hébert, directrice générale à titre de porte-parole de la Ville de Huntingdon dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la convention collective 2016-2020 des travailleurs syndiqués.

Adopté

Acquisition d'un Pick-up Ford Ranger XL Sport 2007 pour le département du traitement des eaux

Considérant que l'achat d'un nouveau camion est devenu nécessaire afin de remplacer le camion Chevrolet S-10 2003 utilisé par les employés du département du traitement des eaux;

Considérant que le directeur du département du traitement des eaux propose l'achat d'un camion pick-up Ford Ranger XL Sport 2007 automatique, 174 300 Km, King Cab, 4 portes, V6, 3.0 L avec 4 pneus d'hiver additionnels et garantie de 1 an, et ce, au coût de 5 000 \$ incluant la TPS.

15-12-07-3973

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'achat d'un camion usagé Ford Ranger XL Sport 2007, au coût de 5 000 \$ incluant la TPS de la compagnie Auto Domestique Inc.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la directrice générale Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

Que la dépense soit financée à même un transfert budgétaire du poste 02-414-30-526 (Entretien et réparation – stations pompes).

Adopté

Achat de tuques pour le département de la Sécurité incendie

Considérant que les Officiers du département de la Sécurité incendie souhaitent offrir des tuques avec un écusson brodé à l'effigie du Service d'incendie d'Huntingdon à chacun de ses pompiers ;

15-12-07-3974

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise l'achat de 25 tuques avec écusson brodé du Service des incendies de Huntingdon au montant de 22,50 \$ chacune plus les taxes applicables et que ces tuques soient remises

gratuitement à chacun des pompiers en remerciement de leurs bons services de protection contre les incendies de notre territoire.

Que la dépense soit financée à même un transfert budgétaire du poste 02-220-00-525 Entretien et réparation des véhicules.

Adopté

Autorisation – Signature d’un addenda au bail avec Edge Lettrage et J. Pixel Design pour K-Design

Considérant que la compagnie 9226-7079 Québec Inc. (Edge Lettrage) et l’entreprise J. Pixel Design désirent louer un local commercial additionnel d’une superficie approximative de 645 pieds carrés dans l’immeuble situé au 72, rue Dalhousie, suite 401, Huntingdon afin d’accueillir une nouvelle entreprise dans leurs locaux;

Considérant que l’entreprise K-Design, représentée par madame Karine Racine a comme activité principale la broderie et l’impression sur vêtements.

15-12-07-3975

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil autorise la signature d’un addenda au contrat de bail commercial afin d’ajouter une superficie additionnelle de 645 pieds carrés dans l’immeuble situé au 72, rue Dalhousie suite 401, Huntingdon avec la compagnie 9226-7079 Québec Inc. représenté par Marc-André Bélisle et l’entreprise J. Pixel Design représentée par Julie Léger et l’entreprise K-Design représentée par Karine Racine;

Que cet ajout soit effectif au 1^{er} octobre 2015 pour une période se terminant le 31 mars 2018, et ce, selon les termes et conditions stipulés au contrat.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour, et au nom de la Ville de Huntingdon ledit contrat de bail.

Adopté

Autorisation – Signature d’un bail avec Les Entreprises Rankin

Considérant que Les Entreprises Rankin, représentées par monsieur Lee Rankin désire louer un local commercial d’une superficie approximative de 3 397 pieds carrés dans l’immeuble situé au 72, rue Dalhousie, suite 401, Huntingdon afin d’accueillir une nouvelle entreprise dans leurs locaux;

15-12-07-3976

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l’unanimité**

Que le conseil autorise la signature d’un contrat de bail pour la location d’un local commercial d’une superficie de 3 397 pieds carrés dans l’immeuble situé au 72, rue Dalhousie, Huntingdon avec Les Entreprises Rankin, représentées par monsieur Lee Rankin;

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour, et au nom de la Ville de Huntingdon ledit contrat de bail.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Annulation de soldes résiduels suivant la réalisation complète de l'objet de différents règlements d'emprunt

Considérant que la Ville de Huntingdon a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

15-12-07-3977

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Huntingdon modifie les règlements identifiés ci-dessous de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Huntingdon informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés ci-dessous ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de

ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Huntingdon demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté

Demande de contribution – Opération Nez Rouge

Considérant que les activités d'Opération Nez Rouge auront lieu du 27 novembre au 31 décembre 2015 dans la région du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que la Fondation Tournesol est maître d'œuvre d'Opération Nez Rouge couvrant le territoire de la Ville de Huntingdon et demande un appui financier afin d'assurer la pérennité d'un service de raccompagnement offert à la communauté;

15-12-07-3978

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ à Opération Nez Rouge pour leurs activités au cours du mois de décembre 2015.

Adopté

Versement d'une indemnité en regard à la poursuite de la MRCHSL et de François Landreville

Considérant que la MRC Le Haut-St-Laurent et son directeur général, François Landreville ont présenté une requête en dommage et intérêts en rapport aux propos tenus par l'ex-maire, monsieur Stéphane Gendron;

Considérant que les propos tenus par monsieur Gendron faisaient références à des lacunes et irrégularités dans l'administration de la MRC Le Haut St-Laurent et de François Landreville que les demandeurs ont jugé diffamatoires;

Considérant que les demandeurs réclament des dommages compensatoires et exemplaires s'élevant à 120 000 \$;

Considérant que la semaine dernière, les demandeurs ont présenté une offre de règlement hors cour pour un montant de 18 000 \$;

Considérant que les assureurs de la Ville de Huntingdon ont accepté de verser 10 000 \$ et requièrent que la Ville verse le montant résiduel de l'indemnité, soit un montant de 8 000 \$;

15-12-07-3979

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise le versement d'une somme de 8 000 \$ à l'ordre de Perras, Couillard, avocats en Fidéicommiss, et ce, afin de mettre fin au présent litige.

Que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-130-00-412.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Demande de dérogation mineure – 56, rue Prince, lot 3 229 605 – Régulariser l'implantation de la galerie fermée

Considérant qu'une demande de dérogation mineure visant à régulariser une implantation dérogatoire a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) pour la propriété du 56, rue Prince, connu sous le numéro de lot 3 229 605;

Considérant que ladite dérogation mineure aura pour effet de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment en ce qui a trait à la marge de recul avant de la galerie fermée qui est de 2.95 mètres au lieu de 7.50 mètres minimum tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil ;

15-12-07-3980

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure visant à régulariser l'implantation dérogatoire de la galerie fermée avant de la propriété du 56, rue Prince, connue sous le numéro de lot 3 229 605.

Adopté

Avis de motion - Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2016 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité

Avis de motion est donné par le conseiller Denis St-Cyr selon lequel un règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2016 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité sera présenté, avec dispense de lecture, pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2016

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le

calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

15-12-07-3981

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter le calendrier ci-après établissant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016, lesquelles débuteront à 19 heures:

- Lundi, le 11 janvier
- Lundi, le 1^{er} février
- Lundi, le 7 mars
- Lundi, le 4 avril
- Lundi, le 2 mai
- Lundi, le 6 juin
- Lundi, le 4 juillet
- Lundi, le 15 août (8 août : retour des vacances)
- Mardi, le 6 septembre (5 septembre : fête du Travail)
- Lundi, le 3 octobre
- Lundi, le 7 novembre
- Lundi, le 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la Loi des Cités et villes.

Adopté

Absence d'un membre du conseil - Octroi d'une période supplémentaire selon l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)

Considérant que monsieur Paul André Ricard est absent des séances du conseil municipal depuis plus de 90 jours;

Considérant le deuxième alinéa de l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

15-12-07-3982

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal octroie une période supplémentaire de 30 jours à monsieur Paul André Ricard, tel que prévu à l'article 317 alinéa 2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de décembre 2015 à février 2016

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville L.R.Q.*, chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

15-12-07-3983

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil nomme le conseiller Florent Ricard à titre de maire suppléant pour la période des mois de décembre 2015 à février 2016.

Adopté

Modification du statut d'emploi de Jimmy Robson au sein du Service de la sécurité incendie

Considérant que monsieur Jimmy Robson occupe un poste de pompier ainsi que celui de premier répondant au département de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant le manque de disponibilité de monsieur Jimmy Robson à titre de pompier volontaire;

15-12-07-3984

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

Que le Conseil autorise la modification du statut d'emploi de monsieur Jimmy Robson afin que celui-ci agisse dorénavant, uniquement, à titre de premier répondant au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Adopté

60. VARIA

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Monsieur André Brunette : La Ville est en période de recrutement de nouveaux pompiers volontaires.

Il informe les citoyens que les élections scolaires seraient abolies.

Il mentionne qu'encore en 2016, plusieurs des quotes-parts de la MRC du Haut-St-Laurent seront établies en fonction de la population. Il trouve regrettable que cette méthode de répartition ait été retenue malgré le fait que l'iniquité de cette méthode a été démontrée.

Madame Louise Lebrun, maire de la municipalité de Sainte-Barbe, a été élue préfète de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Le rapport du maire sera déposé sous peu. Il sera aussi publié dans le journal municipal.

La Fédération québécoise des municipalités offre une formation intitulée «Agir en tant qu' élu, pour assurer le développement de sa communauté». Elle sera offerte à Ormstown le samedi 26 mars 2016. Il invite les membres du conseil à s'inscrire.

Monsieur Denis St-Cyr: L'Office municipal d'habitation de Huntingdon devra fusionner avec d'autres OMH dès l'année 2017. Il mentionne que le terme de deux des membres du conseil

d'administration de l'OMH arrive à échéance à la fin de 2015, mais que leur mandat sera prolongé d'une année additionnelle.

Monsieur Rémi Robidoux: Il souhaite un joyeux temps des Fêtes aux citoyens.

Madame Marielle Duhème: Elle demande à ce que les données du site internet de la Ville soient mises à jour plus rapidement.

Le conseiller Howard Welburn a subi une opération qui s'est bien déroulée. Il devrait bientôt obtenir son congé de l'hôpital.

Monsieur Florent Ricard: Il offre un prompt rétablissement au conseiller Howard Welburn.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

15-12-07-3985

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 35.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière